

Entre le 8 et le 15 octobre 2020, les personnels de l'INRAE sont appelés à élire leurs représentant·e·s dans les instances nationales et locales (plus de 80 scrutins!)

Partout où c'est possible, SUD contribue à l'élaboration de positions unitaires au sein des instances. Voici nos lignes directrices :



Sud défend

- Une recherche publique porteuse de progrès démocratique face aux attentes de la société, notamment en matière d'environnement, d'agriculture, de santé, d'alimentation, de qualité de l'emploi et de tissu social.
- Des collectifs de recherche stables, financés de manière pérenne et à taille humaine, permettant à chacun·e de travailler sereinement en coopérant plutôt que d'entrer en compétition
- Une recherche publique indépendante, garantie statutairement, et capable d'éclairer les débats sans parti-pris.



Changement climatique : quelles ambitions pour une transition agroécologique ?

Dans le privé et le public, un syndicalisme de lutte pour la transformation sociale

Sud propose

- La réorientation du schéma stratégique INRAE 2030 pour une recherche publique au service de l'amélioration de la condition humaine et de la protection de l'environnement dans un monde plus juste, plus sobre, plus solidaire, plus vivable.
- L'amélioration des conditions d'emploi et de travail de tous les personnels, notamment la carrière des jeunes, des femmes et des agents de catégorie C, pour lutter contre la précarité et les inégalités.
- Une Loi de Programmation de la Recherche (LPR) qui tienne véritablement compte des besoins de la société tout entière et ne soit pas au service de la logique du profit à tout prix.

Votez
Sud

jusqu'au
15/10 !

QUELS SCRUTINS POUR QUELS ENJEUX ?

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2020 : vote électronique à un seul tour

INSTANCE	ELECTEURS/TRICES	COMPOSITION	ROLE
CT Comité Technique	Fonctionnaires titulaires et stagiaires (A, B et C), CDI, CDD ≥ 6 mois	10 sièges de représentant-es du personnel élu.es PDG, DRH, + Experts	Organisation et fonctionnement de l'institut, Gestion des effectifs, emplois et compétences, Politique indemnitare, Formation et insertion, Egalité professionnelle
CA Conseil d'Administration	Fonctionnaires titulaires et stagiaires (A, B et C), CDI, CDD ≥ 6 mois	5 sièges de représentant-es du personnel élu.es 4 représentant-es de l'Etat, 2 représentant-es d'établissements publics, 7 personnalités qualifiées	Orientation de la politique de recherche Organisation de l'institut Vote du Budget
CSN Conseil Scientifique National	Fonctionnaires titulaires et stagiaires (A, B et C), CDI, CDD ≥ 6 mois – de l'un des 10 secteurs de vote	9 à 11 sièges de représentant-es du personnel élu.es 4 membres de droit désignés par les ministres de tutelle 14 à 16 personnalités nommées	Organisation scientifique de l'institut Programmes de recherche
CSS Commission Scientifique Spécialisée	Directeurs et Chargé-es de Recherche titulaires (2 collègues) – de l'une des 13 CSS	Au moins 8 membres dont : 1/4 de représentant-es du personnel élu.es, 1/4 à 1/2 personnalités extérieures à l'INRAE, membres INRAE	Evaluation des chercheurs, titularisation des CR
CSD Conseil Scientifique de Département	Fonctionnaires titulaires et stagiaires de catégorie A , CDI, CDD ≥ 6 mois – de l'un des 14 départements	17 à 25 membres : moitié de représentant.es du personnel élu.es, moitié de membres nommés, Chef.fe de Département	Priorités scientifiques du Département, projets de recherche, évaluations des unités, profils des recrutements
CGD Conseil de Gestion de Département	Fonctionnaires titulaires et stagiaires (A, B et C), CDI, CDD ≥ 6 mois – de l'un des 14 départements	11 à 19 membres : moitié de représentant.es du personnel élu.es, moitié de membres nommés, Chef.fe de Département	Vie collective du Département et de ses unités : organisation, moyens, RH Département, valorisation et diffusion de l'information scientifique et technique
CGDCSDAR Conseil de Gestion de la DCSDAR	Fonctionnaires titulaires et stagiaires (A, B et C), CDI, CDD ≥ 6 mois – des SDAR ou de la DCSDAR	9 sièges de représentant.es du personnel élu.es, autant de membres nommés Directrice DCSDAR	Fonctionnement et organisation de la fonction d'appui à la recherche
CC (Instance locale) Conseil de Centre	Fonctionnaires titulaires et stagiaires (A, B et C), CDI, CDD ≥ 6 mois, INRAE ou relevant des UMR de l'un des 18 Centres	4 à 8 sièges de représentant-es du personnel élu.es selon l'effectif du Centre, autant de membres nommés, et Président.e de Centre ou Administratrice du Centre-siège	Vie collective du centre, fonctionnement, logistique générale, partenariats, RH centre, vie scientifique du centre, infrastructures collectives

AUTRES INSTANCES RENOUVELEES dans le prolongement de ces élections

INSTANCE	DESIGNATION	COMPOSITION	ROLE
CCHSCT et CHSCT Comité Central ou Local Hygiène, Sécurité, Conditions de Travail	Nombre de sièges par organisation syndicale déterminé par le nombre de voix obtenues à l'élection au Comité Technique CCHSCT : résultat national - CHSCT : résultat local	CCHSCT : 7 sièges de RP + PDG et DRH CHSCT : 3 à 9 sièges de RP selon l'effectif du Centre + Président de Centre et Responsable RH	Compétents pour toutes les questions « prévention », santé, sécurité, conditions de travail
CNFP et CLFP Commission Nationale ou Locale de Formation Permanente	Nombre de sièges par organisation syndicale déterminé par le nombre de voix obtenues à l'élection au Comité Technique – CNFP : résultat national – CLFP : résultat local	CNFP : 12 représentant.es du personnel et autant de membres nommés par l'Administration CLFP : 4 à 5 sièges de RP selon effectif Centre	Consultées sur les orientations et moyens de la formation Avis sur les dossiers de demandes individuelles de formation
CNAS et CNAP Commission Nationale d'Action Sociale et CN des Aides et Prêts	Composition suivant les organisations syndicales représentatives à l'INRAE	1 représentant.e du personnel par organisation syndicale et autant de membres nommés par l'Administration	CNAS : Consultée sur les orientations et les moyens sociaux - CNAP : consultée sur les demandes individuelles d'aides et de prêts

Le matériel électoral doit être diffusé avant le 6 octobre

Ouverture des votes le jeudi 8 octobre à 14h - Clôture des votes le jeudi 15 octobre à 14h

Solidaires



- VOTONS SUD ! -

